

Direction Générale des Services

Document mis en ligne le 14 juin 2024 sur le site internet de la commune

SG/A-2024-009

ARRETE DU MAIRE DE LIBOURNE

portant sur les attributions de de Monsieur Denis SIRDEY, adjoint au Maire

Le Maire de Libourne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu l'élection du Conseil municipal de la commune de Libourne, en date du 15 mars 2020,

Vu l'élection de Monsieur Philippe BUISSON, Maire de Libourne, en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection des adjoints au Maire,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité de service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire,

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Denis SIRDEY, 10^{ème} adjoint délégué aux finances, à l'évaluation et aux modes de gestion des services publics locaux et personne responsable des marchés. A ce titre, il reçoit délégation de fonctions :

- En matière de finances :
 - Prépare, propose et met en œuvre la politique budgétaire et financière de la commune de Libourne,
 - S'appuie sur la commission municipale des finances chargée de donner un avis sur les budgets, les comptes et tous les projets ayant une incidence financière.
- En matière d'évaluation et des modes de gestions des services publics locaux et représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur Denis SIRDEY met en œuvre les politiques dans deux domaines de compétences :

- L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre dans les services municipaux afin d'en déterminer l'efficacité et proposer toute évolution visant à maintenir ou à améliorer la qualité du service public et d'optimiser son coût pour la collectivité,
- Les modes de gestion du service public et le suivi des services concédés à des organismes extérieurs, publics, privés ou associatifs ;

Pour la conduite des missions, Monsieur Denis SIRDEY bénéficie du concours des adjoints et conseillers municipaux en fonction des différents domaines de compétences qui leur sont délégués.

Monsieur Denis SIRDEY détermine avec eux le programme annuel d'évaluation des politiques municipales et leur mise en œuvre par les services municipaux.

Article 2 : Dans le cadre de ses délégations de fonction, Monsieur Denis SIRDEY reçoit délégation afin de signer les documents suivants :

- En matière administrative :
 - Les accusés de réceptions des courriers ;
 - Les bordereaux ou courriers accompagnant l'envoi des pièces ou documents administratifs ;
 - Les courriers aux organismes extérieurs ;
 - Toutes les correspondances courantes.
- En matière juridique :
 - En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Philippe BUISSON, Maire, à déposer plainte au nom de la commune de Libourne.
- En matière financière :
 - Procéder à la réalisation des emprunts destinés aux investissements prévus par le budget, et passer à cet effet les actes nécessaires, ainsi qu'octroyer des garanties d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêts public ;
 - Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires et les actes afférents à l'exécution des régies de recettes et de dépenses ;
 - Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions et de charges ;
 - Décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4 600 €, ainsi que la mise en réforme des biens ;
 - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - Procéder à la souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie d'une durée maximale de douze mois dans la limite d'un montant annuel de 5 000 000 € ; celle-ci pouvant comporter un ou plusieurs index.
- En matière de commande publique :
 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

Cette délégation de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Maire de la commune de Libourne et subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

Article 3 : Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « Pour le Maire et par délégation ».

Article 4 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 5 : L'arrêté portant délégation de signature à Monsieur Denis Sirdey en date du 26 mai 2020 est abrogé.

Article 6 : La Direction générale des services et le responsable du service de gestion comptable de Coutras sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la commune de Libourne. Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Libourne

Le **13 JUIN 2024**

Monsieur Philippe BUISSON,
Maire de Libourne

Publié le 14 juin 2024



Ampliations transmises à :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Denis SIRDEY,
- Messieurs et Mesdames les adjoints et conseillers municipaux,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice Générale des services techniques,
- Monsieur le Directeur Général des services adjoints
- Messieurs et Mesdames les directeurs des services,
- Responsable du service de gestion comptable de Coutras,
- Pôle administratif et financier.

SPECIMENS DE SIGNATURE

Monsieur Denis SIRDEY, 10^{ème} adjoint délégué aux finances à l'évaluation et aux modes de gestions des services publics locaux et personne responsable des marchés.

Signature :



Paraphe :



Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le



ID : 033-213302433-20240613-SG_A_2024_009-AR